

Dernière mise à jour : mai 2026

RÉSUMÉ POUR MOBILE

Breville vous accorde une licence limitée vous permettant de télécharger, d'installer et d'utiliser l'application sous licence sur un appareil autorisé. Lisez l'intégralité des conditions ici. En installant l'application sous licence, vous acceptez d'être lié par les présentes conditions.

Conditions du CLUF

Le présent contrat de licence d'utilisateur final (« **Contrat** ») régit le téléchargement, l'installation et l'utilisation de l'application mobile (l'« **Application sous licence** », « l'Appli ») fournie par Breville Pty Limited (« **Breville** », « **nous** », « **nous** ») ACN 000 092 928 Suite 2, 170-180 Bourke Rd, Alexandria NSW 2015 Australie. SI VOUS RÉSIDEZ EN DEHORS DE L'Australie, DES CONDITIONS GÉNÉRALES SUPPLÉMENTAIRES PEUVENT S'APPLIQUER À VOUS ET VENIR EN COMPLÉMENT OU REMPLACER CERTAINES DISPOSITIONS DU PRÉSENT CONTRAT. VEUILLEZ CONSULTER LA FIN DE CE DOCUMENT POUR DÉTERMINER SI DES CONDITIONS GÉNÉRALES SUPPLÉMENTAIRES S'APPLIQUENT À VOUS.

Le présent Contrat est conclu entre vous et nous, et non avec Apple, Google, Amazon ou tout autre fournisseur d'applications. Breville est seul responsable de l'Application sous licence et de son contenu. En cas de conflit entre le présent Contrat et les Conditions d'utilisation des services multimédias d'Apple en vigueur à la Date d'entrée en vigueur (que vous reconnaissez avoir eu l'occasion de consulter), les Conditions d'utilisation des services multimédias d'Apple s'appliqueront.

En cas de conflit entre le présent Contrat et les conditions du Fournisseur de l'App Store à partir duquel vous avez téléchargé l'Application sous licence (y compris les Conditions des services multimédias d'Apple et les Conditions d'utilisation de Google Play), les conditions du Fournisseur de l'App Store prévaudront dans la mesure du conflit et uniquement en ce qui concerne les droits et obligations entre vous et ce Fournisseur de l'App Store. En cas de conflit entre le présent Contrat et les Conditions d'utilisation et de vente de Breville (« CUV »), les CUV prévaudront dans la mesure du conflit, sauf que les conditions spécifiques à la juridiction énoncées à la fin du présent Contrat prévaudront à la fois sur le corps principal du présent Contrat et sur les CUV dans la mesure de tout conflit avec l'un ou l'autre. Pour éviter toute ambiguïté, lorsque les CGV contiennent une disposition relative au règlement des litiges, à l'arbitrage ou à la loi applicable qui diffère du présent Contrat, la disposition des CGV prévaudra pour les utilisateurs auxquels elle s'applique.

Breville se réserve le droit de modifier le présent Contrat à tout moment et à sa seule discrétion, dans la mesure où cela n'est pas interdit par la loi applicable. Breville s'efforcera, dans la mesure du raisonnable, de vous informer des mises à jour dans l'application. Le présent Contrat ne modifie en aucune façon les conditions générales de tout autre contrat que vous pourriez avoir conclu avec nous. Si vous utilisez l'Application sous licence pour le compte d'une entité, vous déclarez et garantissez que vous êtes

autorisé à accepter le présent Contrat au nom de cette entité et que celle-ci accepte d'assumer la responsabilité envers nous si vous ou elle enfreignez le présent Contrat.

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT LE PRÉSENT CONTRAT. IL CONTIENT DES CLAUSES IMPORTANTES QUI VOUS CONCERNENT ET QUI AFFECTENT VOTRE UTILISATION DE L'APPLICATION SOUS LICENCE. EN INSTALLANT L'APPLICATION MOBILE, VOUS ACCEPTEZ D'ÊTRE LIÉ PAR LES TERMES DU PRÉSENT CONTRAT ET PAR NOS **CONDITIONS D'UTILISATION ET DE VENTE** (« CUV »), QUI Y SONT INTÉGRÉES. SI VOUS N'ACCEPTEZ PAS LES TERMES DU PRÉSENT CONTRAT ET DES CUV, N'INSTALLEZ PAS, N'ACCÉDEZ PAS ET N'UTILISEZ PAS L'APPLICATION SOUS LICENCE.

Breville vous accorde une licence limitée, révocable, libre de droits, non exclusive, non transférable, ne pouvant faire l'objet d'une sous-licence, valable dans le monde entier, vous permettant d'accéder à l'application sous licence et de l'utiliser à des fins personnelles. Les utilisateurs Apple ne peuvent utiliser l'Application sous licence que sur un appareil Apple dont vous êtes propriétaire ou que vous contrôlez (y compris les comptes qui vous sont associés via le Partage familial ou les achats en volume) et dans la mesure autorisée par les Conditions d'utilisation des services multimédias d'Apple. Sauf autorisation expresse de la loi ou de Breville par écrit, vous ne devez pas reproduire, redistribuer, vendre, créer des œuvres dérivées ou des versions ultérieures, décompiler, procéder à une ingénierie inverse ou désassembler l'Application sous licence.

1. Consentement aux communications électroniques. Breville peut être tenue par la loi de vous envoyer des communications relatives à l'Application sous licence et à votre utilisation de celle-ci. Vous consentez à recevoir ces communications par voie électronique (par exemple, par e-mail, via le site web de Breville ou via l'Application sous licence).

1A. Condition d'âge. L'Application sous licence n'est pas destinée à être utilisée par des personnes âgées de moins de 16 ans. Si vous avez entre 16 ans et l'âge de la majorité légale dans votre juridiction de résidence, vous ne pouvez télécharger, installer et utiliser l'Application sous licence que sous la supervision d'un parent ou d'un tuteur légal qui accepte d'être lié par le présent Contrat. En téléchargeant ou en installant l'Application sous licence, vous déclarez et garantissez que vous êtes âgé d'au moins 16 ans ou, si vous avez entre 16 ans et l'âge de la majorité légale dans votre juridiction de résidence, que votre parent ou tuteur légal a pris connaissance du présent Contrat et l'accepte en votre nom.

2. Propriété de l'Application sous licence. L'Application sous licence est la propriété exclusive de Breville et de ses concédants de licence et est protégée par le droit d'auteur et d'autres lois et traités relatifs à la propriété intellectuelle. Breville, ainsi que ses sociétés affiliées et ses concédants de licence, détiennent tous les droits, titres et intérêts relatifs à l'Application sous licence, y compris tous les droits d'auteur et autres droits de propriété

intellectuelle qui y sont associés. Breville se réserve tous les droits qui ne vous sont pas expressément accordés.

3. Politique relative aux contrevenants récidivistes ; plaintes pour violation du droit d'auteur. Conformément aux lois applicables, nous avons adopté une politique visant à limiter l'accès à l'Application sous licence ou à résilier les comptes des utilisateurs, dans des circonstances appropriées et à notre seule discrétion, qui enfreignent les droits de propriété intellectuelle d'autrui. Si vous estimez qu'un élément de l'Application sous licence enfreint un droit d'auteur que vous détenez ou contrôlez, vous pouvez déposer une notification de cette infraction auprès de notre agent désigné.

Si vous faites sciemment une fausse déclaration substantielle dans votre notification selon laquelle le contenu ou l'activité est contrefait, vous serez responsable de tout dommage, y compris, sans limitation, les frais et honoraires d'avocat, encourus par nous ou par le contrefacteur présumé du fait que nous nous sommes fondés sur cette fausse déclaration pour supprimer ou désactiver l'accès au contenu ou à l'activité présumé contrefait. Pour obtenir les coordonnées de l'agent désigné, consultez les conditions spécifiques à la juridiction applicable à la fin du présent Contrat, ou contactez Breville à l'adresse generalcounsel@breville.com.

4. Portée de la licence relative à l'application sous licence. L'application sous licence est accessible sur certains appareils ou produits autorisés (chacun étant un « **Appareil** ») que vous possédez ou contrôlez, et dans la mesure où le permettent les conditions générales applicables fournies par le fournisseur de la boutique d'applications mobiles à partir de laquelle vous installez l'application sous licence (« **Règles d'utilisation** »). L'Application sous licence ne fera pas fonctionner les appareils d'une autre société. Les conditions de la présente licence régiront toute mise à jour fournie par Breville qui remplace ou complète l'Application sous licence d'origine, à moins qu'une mise à jour ne soit accompagnée d'une licence distincte, auquel cas les conditions de cette licence distincte prévaudront.

5. Restrictions de licence. Ce qui précède énonce l'intégralité de vos droits concernant l'application sous licence et nous nous réservons tous les droits sur l'application sous licence qui ne vous sont pas expressément accordés dans le présent contrat. Cette licence ne vous autorise pas à : (a) utiliser un appareil acheté auprès d'une entité autre que Breville ou un revendeur agréé ; (b) utiliser l'Application sous licence sur un Appareil dont vous n'êtes pas propriétaire ou que vous ne contrôlez pas ; (c) distribuer, copier, concéder sous licence, louer, vendre, revendre, publier, donner en location ou transférer de quelque manière que ce soit l'Application sous licence (sauf dans les cas expressément autorisés par le présent Contrat ou les Règles d'utilisation) ou tout matériel propriétaire de Breville à un tiers ; (d) procéder à une ingénierie inverse (sauf dans les cas où vous disposez du droit de le faire en vertu des droits obligatoires applicables), décompiler, désassembler ou tenter de découvrir tout code source ou secret commercial lié à l'Application sous licence ou à tout matériel propriétaire de Breville, sauf dans la mesure où la loi applicable

l'autorise ; (e) modifier, altérer ou créer des œuvres dérivées ou des versions ultérieures de l'Application sous licence ; (f) supprimer, altérer ou masquer tout avis de droit d'auteur, de marque déposée ou d'autres droits de propriété figurant sur ou dans l'Application sous licence ; (g) contourner toute limitation technique de l'Application sous licence ; (h) utiliser l'Application sous licence à des fins autres que votre usage personnel et non commercial, ou pour lesquelles elle n'a pas été conçue ; OU (i) enfreindre toute loi, règle ou réglementation applicable en rapport avec votre accès ou votre utilisation de l'Application sous licence. Sauf mention expresse dans les présentes ou indication contraire de la part de Breville, aucune disposition du présent Contrat ne saurait être interprétée comme conférant un droit ou une licence sur des droits de propriété intellectuelle, que ce soit par estoppel, implication ou autrement. Si vous enfreignez l'une de ces restrictions, vous vous exposez à des poursuites judiciaires et à des dommages-intérêts. Cette licence est révocable à tout moment, notamment en cas de violation du présent Contrat.

6. Confidentialité. Conformément à notre [Politique de confidentialité](#), nous pouvons collecter, utiliser et divulguer des informations vous concernant, y compris, sans s'y limiter, des informations relatives à votre utilisation de l'Application sous licence, de l'Appareil, du système et des logiciels d'application, ainsi que des périphériques, qui constituent des données de fonctionnement () recueillies dans le cadre de votre accès à l'Application sous licence et de son utilisation. Pour plus d'informations, veuillez vous reporter à notre [Politique de confidentialité](#).

7. Maintenance. Breville ne fournit aucune maintenance ni assistance pour l'Application sous licence. Dans la mesure où une telle maintenance ou assistance serait requise par la loi applicable, c'est Breville, et non Apple, qui sera tenue de la fournir.

8. Réclamations relatives au produit. Breville mettra en œuvre tous les efforts raisonnables pour traiter les questions, commentaires ou réclamations relatifs à l'Application sous licence ou à votre possession et utilisation de celle-ci, y compris, sans s'y limiter, (a) les réclamations en matière de responsabilité du fait des produits ; (b) toute réclamation selon laquelle l'Application sous licence ne serait pas conforme aux exigences légales ou réglementaires applicables ; ou (c) les réclamations découlant de la législation sur la protection des consommateurs ou de toute législation similaire. Si vous avez des questions, veuillez contacter Breville à l'adresse generalcounsel@breville.com.

9. Conditions supplémentaires. L'Application sous licence peut permettre l'accès à des sites web, des applications mobiles et d'autres produits et services en ligne fournis par Breville et des tiers. Votre accès à ces sites web, applications mobiles ou autres produits et services en ligne, ainsi que leur utilisation, peuvent nécessiter que vous acceptiez et respectiez les conditions et politiques supplémentaires fournies par Breville et/ou des tiers, selon le cas. Vous devez également vous conformer aux conditions d'utilisation applicables des tiers lorsque vous utilisez l'Application sous licence. Apple et ses filiales sont des tiers bénéficiaires du présent Contrat. Dès votre acceptation de celui-ci, Apple

aura le droit (et sera réputée avoir accepté ce droit) de faire valoir le présent Contrat à votre encontre.

10. Absence de garantie. VOUS RECONNAISSEZ ET ACCEPTEZ QUE (A) L'APPLICATION SOUS LICENCE PEUT CONTENIR DES BOGUES, DES ERREURS ET DES DÉFAUTS DONT NOUS N'AVONS PAS CONNAISSANCE ; (B) LE TÉLÉCHARGEMENT, L'INSTALLATION ET L'UTILISATION DE L'APPLICATION SOUS LICENCE SE FONT À VOS PROPRES RISQUES ; ET (C) L'ENSEMBLE DES RISQUES LIÉS À LA QUALITÉ, AUX PERFORMANCES, À L'EXACTITUDE ET AUX EFFORTS SATISFAISANTS VOUS INCOMBE. EN CONSÉQUENCE, L'APPLICATION SOUS LICENCE EST FOURNIE « EN L'ÉTAT », « TELLE QUE DISPONIBLE », AVEC TOUS SES DÉFAUTS, VICES ET ERREURS, ET SANS GARANTIE D'AUCUNE SORTE, EXPRESSE OU IMPLICITE. BREVILLE DÉCLINE TOUTE GARANTIE (EXPRESSE OU IMPLICITE, DÉCOULANT DE LA LOI OU AUTRE) CONCERNANT L'APPLICATION SOUS LICENCE ET SES PERFORMANCES OU SON ADÉQUATION À L'UTILISATION QUE VOUS EN PRÉVOYEZ, Y COMPRIS, SANS LIMITATION, TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, D'EXACTITUDE ET DE NON-CONTREFAÇON. BREVILLE NE PEUT ÊTRE TENU RESPONSABLE DE QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT DE L'UTILISATION OU DE L'INCAPACITÉ À UTILISER L'APPLICATION SOUS LICENCE, NI DE TOUTE PERTE DE DONNÉES. BREVILLE NE DÉCLARE NI NE GARANTIT QUE L'APPLICATION SOUS LICENCE SERA FOURNIE SANS INTERRUPTIONS, RETARDS, OMISSIONS, INEXACTITUDES, INCOMPLÉTITUDES OU ERREURS (COLLECTIVEMENT, LES « DÉFAUTS ») OU DE MANIÈRE SÉCURISÉE, NI QUE LES DÉFAUTS SERONT CORRIGÉS. AUCUNE INFORMATION OU CONSEIL, VERBAL OU ÉCRIT, FOURNI PAR BREVILLE OU SES REPRÉSENTANTS AUTORISÉS NE CONSTITUE UNE GARANTIE. DANS LE CAS OÙ L'APPLICATION SOUS LICENCE S'AVÉRerait DÉFECTUEUSE, VOUS ASSUMEZ L'INTÉGRALITÉ DES COÛTS DE TOUT ENTRETIEN, RÉPARATION OU CORRECTION NÉCESSAIRE. APPLE N'EST PAS RESPONSABLE DE TOUTE RÉCLAMATION LIÉE À L'APPLICATION SOUS LICENCE OU À VOTRE POSSESSION ET/OU UTILISATION DE CELLE-CI, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, (1) LES RÉCLAMATIONS EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ DU FAIT DES PRODUITS ; (2) TOUTE RÉCLAMATION SELON LAQUELLE L'APPLICATION SOUS LICENCE NE SE CONFORME PAS À TOUTE EXIGENCE LÉGALE OU RÉGLEMENTAIRE APPLICABLE ; ET (3) LES RÉCLAMATIONS DÉCOULANT DE LA LÉGISLATION RELATIVE À LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS, À LA CONFIDENTIALITÉ OU À TOUTE LÉGISLATION SIMILAIRE. EN CAS DE DÉFAILLANCE DE L'APPLICATION SOUS LICENCE, VOUS POUVEZ EN INFORMER APPLE, QUI VOUS REMBOURSA LE PRIX D'ACHAT DE L'APPLICATION SOUS LICENCE.

Les lois de certaines juridictions n'autorisent pas l'exclusion des garanties implicites. Dans la mesure où ces lois s'appliquent, les exclusions énoncées ci-dessus peuvent ne pas s'appliquer à vous.

10A. Limitation de responsabilité.

AUCUNE DISPOSITION DU PRÉSENT CONTRAT NE LIMITE OU N'EXCLUT LA RESPONSABILITÉ DE BREVILLE EN CAS DE (A) DÉCÈS OU DE BLESSURES CORPORELLES

RÉSULTANT DE LA NÉGLIGENCE DE BREVILLE ; (B) LA FRAUDE OU LA FAUSSE DÉCLARATION FRAUDULEUSE ; (C) LA NÉGLIGENCE GRAVE OU LA FAUTE INTENTIONNELLE ; OU (D) TOUTE AUTRE RESPONSABILITÉ QUI NE PEUT ÊTRE LIMITÉE OU EXCLUE EN VERTU DE LA LOI APPLICABLE (COLLECTIVEMENT, LA « RESPONSABILITÉ NON EXCLUABLE »).

SOUS RÉSERVE DE CE QUI PRÉCÈDE ET DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE :

(I) EN AUCUN CAS BREVILLE OU L'UNE DES PARTIES BREVILLE NE SERA RESPONSABLE ENVERS VOUS DE DOMMAGES INDIRECTS, ACCESSOIRES, SPÉCIAUX, CONSÉCUTIFS OU PUNITIFS DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, Y COMPRIS, SANS LIMITATION, LA PERTE DE REVENUS, la perte de bénéfices, la perte de données, la perte d'utilisation, l'interruption d'activité ou la perte de clientèle, découlant de ou liés de quelque manière que ce soit à votre téléchargement, installation, accès ou utilisation (OU DE L'INCAPACITÉ À UTILISER) L'APPLICATION SOUS LICENCE, QU'ILS SOIENT FONDÉS SUR UN CONTRAT, UN DÉLIT (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE), LA RESPONSABILITÉ STRICTE OU TOUTE AUTRE THÉORIE JURIDIQUE, MÊME SI BREVILLE A ÉTÉ INFORMÉE DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES ET QUE CES DOMMAGES AIT ÉTÉ PRÉVISIBLES OU NON ; ET

(II) EN AUCUN CAS LA RESPONSABILITÉ GLOBALE DE BREVILLE ET DES PARTIES BREVILLE (CONJOINTEMENT), DÉCOULANT DE OU LIÉE AU PRÉSENT CONTRAT OU À VOTRE UTILISATION OU À VOTRE INCAPACITÉ À UTILISER L'APPLICATION SOUS LICENCE, NE PEUT EN AUCUN CAS DÉPASSER LE MONTANT LE PLUS ÉLEVÉ ENTRE (A) LES SOMMES QUE VOUS AVEZ EFFECTIVEMENT VERSÉES À BREVILLE POUR L'APPLICATION SOUS LICENCE AU COURS DES DOUZE (12) MOIS PRÉCÉDANT IMMÉDIATEMENT L'ÉVÉNEMENT DONNANT LIEU À LA RÉCLAMATION, LE CAS ÉCHÉANT, OU (B) CINQUANTE DOLLARS AUSTRALIENS (50,00 AUD).

LES LIMITATIONS PRÉVUES DANS LA PRÉSENTE SECTION 10A S'APPLIQUENT À L'ENSEMBLE DES RÉCLAMATIONS, ET NON À CHAQUE RÉCLAMATION PRISÉMENT, ET N'AFFECTENT PAS LA RESPONSABILITÉ NON EXCLUABLE NI LES DROITS DONT VOUS POUVEZ DISPOSER EN VERTU DES LOIS APPLICABLES EN MATIÈRE DE PROTECTION DES CONSOMMATEURS QUI NE PEUVENT FAIRE L'OBJET D'UNE RENONCIATION OU D'UNE LIMITATION PAR CONVENTION. DANS LA MESURE OÙ UNE JURIDICTION N'AUTORISE PAS LES EXCLUSIONS OU LIMITATIONS ÉNONCÉES DANS LA PRÉSENTE SECTION, LA RESPONSABILITÉ DE BREVILLE DANS CETTE JURIDICTION SERA LIMITÉE DANS LA MESURE MAXIMALE AUTORISÉE PAR LES LOIS DE CETTE JURIDICTION.

11. Indemnisation. Dans toute la mesure permise par la loi applicable, vous acceptez d'indemniser, de défendre et de dégager de toute responsabilité Breville ainsi que nos employés, dirigeants, administrateurs, sous-traitants, consultants, actionnaires, fournisseurs, prestataires de services, assureurs, sociétés mères, filiales, sociétés affiliées, agents, représentants, prédécesseurs, successeurs et ayants droit (collectivement, avec Breville, les « **Parties Breville** ») contre toute réclamation de tiers de quelque nature que ce soit, qu'elle soit délictuelle, contractuelle ou autre (collectivement,

les « Réclamations »), y compris les dommages matériels ou corporels, découlant de ou liés à :

- votre téléchargement, installation, accès, utilisation ou mauvaise utilisation de l'Application sous licence ;
- votre violation du présent Contrat, de toute loi applicable ou de tout droit de tiers de quelque nature que ce soit ;
- votre violation des CGU ;
- tout Commentaire (tel que défini dans les CGU) que vous fournissez ;
- tout Contenu utilisateur (tel que défini dans les CGU) que vous créez, publiez, partagez ou stockez sur ou via l'Application sous licence ou sur nos pages ou flux sur des plateformes de réseaux sociaux tierces ; ou
- l'utilisation ou l'utilisation abusive de l'Application sous licence par tout tiers que vous autorisez à utiliser l'Application sous licence qui vous a été fournie.

En cas de réclamation selon laquelle l'Application sous licence, ou votre possession ou utilisation de celle-ci, enfreint les droits de propriété intellectuelle d'un tiers, Breville, et non Apple, sera responsable de l'enquête, de la défense, du règlement et de la décharge de toute réclamation de ce type. Si de telles réclamations sont formulées à votre encontre, vous acceptez de contacter Breville rapidement et directement. Vous acceptez de coopérer avec les Parties Breville pour défendre ces réclamations. Vous acceptez en outre que les Parties Breville aient le contrôle de la défense ou du règlement de toute Réclamation de tiers. Cette indemnisation s'ajoute, sans s'y substituer, à toute indemnisation prévue dans tout autre accord écrit entre vous et Breville.

Cette obligation d'indemnisation inclut également le paiement des honoraires d'avocat des Parties Breville et des autres frais liés à l'enquête et à la défense contre les Réclamations, ainsi que les frais liés à l'exécution de l'obligation d'indemnisation.

12. Interdiction d'exportation. Vous ne pouvez pas utiliser, exporter ou réexporter l'Application sous licence ou tout contenu qu'elle contient, sauf dans la mesure où cela est autorisé par les lois de la juridiction dans laquelle l'Application sous licence ou tout contenu a été obtenu. Dans la mesure requise par la loi applicable, l'Application sous licence et le contenu qu'elle contient ne peuvent être exportés ou réexportés vers (a) aucun pays soumis à un embargo américain ; ou (b) aucune personne figurant sur la liste des ressortissants spécialement désignés du Département du Trésor américain ou sur la liste des personnes ou entités refusées du Département du Commerce américain.

13. Conformité légale. Dans la mesure requise par la loi applicable, en téléchargeant, en installant et en utilisant l'Application sous licence, vous déclarez et garantisiez que (a) vous ne vous trouvez pas dans un pays soumis à un embargo du gouvernement américain ou désigné par le gouvernement américain comme un pays « soutenant le terrorisme » ; et (b) vous ne figurez sur aucune liste du gouvernement américain répertoriant les parties interdites ou soumises à des restrictions. Vous vous engagez à respecter toutes les lois,

règles et réglementations applicables, y compris, sans s'y limiter, les lois américaines sur le contrôle des exportations.

14. Résiliation. Nonobstant toute disposition du présent Contrat, dans toute la mesure permise par la loi applicable, Breville se réserve le droit, sans préavis et à sa seule discrétion, de modifier ou de résilier l'Application sous licence ou votre droit d'accéder à celle-ci ou de l'utiliser à tout moment, avec ou sans préavis, et de bloquer ou d'empêcher votre accès futur à l'Application sous licence et son utilisation. Breville ne sera pas responsable envers vous ou tout tiers de toute modification, suspension ou interruption des Services. Vous êtes également en droit de résilier le Contrat sans préavis, à votre seule discrétion et à tout moment, en désinstallant l'Application sous licence. Si nous résilions votre droit d'utiliser l'Application sous licence, les présentes Conditions prendront fin et tous vos droits d'accès à l'Application sous licence cesseront immédiatement ; toutefois, certaines dispositions des présentes Conditions continueront de s'appliquer après la résiliation, y compris, sans s'y limiter, et le cas échéant, celles qui, de par leur nature, sont destinées à survivre. La résiliation de votre compte peut également inclure, à notre seule discrétion, la suppression de votre compte et/ou du Contenu utilisateur, et vous ne pourrez récupérer aucune information relative à votre compte, sauf si la loi applicable l'exige. **Si vous cédez un Appareil lié à l'Application sous licence à un nouveau propriétaire, votre droit d'utiliser l'Application sous licence en ce qui concerne cet Appareil prendra automatiquement fin. Le nouveau propriétaire n'aura pas le droit d'utiliser l'Application sous licence via votre compte et devra créer un compte distinct auprès de Breville.**

15. Divisibilité. Si une clause, une condition ou une disposition du présent Contrat est jugée invalide ou inapplicable, cette clause, condition ou disposition sera dissociable du présent Contrat et n'affectera pas la validité ou l'applicabilité des autres parties de cette clause, condition ou disposition, ni de toute autre clause, condition ou disposition du présent Contrat.

16. Droit applicable. Le présent Contrat est régi, interprété et appliqué conformément aux lois de la Nouvelle-Galles du Sud, en Australie, sans égard aux règles ou principes de conflit de lois qui pourraient entraîner l'application des lois d'une autre juridiction.

CONDITIONS SPÉCIFIQUES À CERTAINES JURIDICTIONS

Les conditions suivantes complètent ou, lorsqu'il est expressément indiqué, remplacent certaines dispositions du présent Contrat pour les utilisateurs résidant dans les juridictions identifiées ci-dessous. En cas de conflit entre le corps principal du présent Contrat et les conditions spécifiques à la juridiction applicable ci-dessous, ces conditions spécifiques à la juridiction prévaudront dans la mesure du conflit.

A. CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES POUR LES UTILISATEURS AUX ÉTATS-UNIS

Si vous résidez aux États-Unis, les conditions suivantes s'appliquent à vous :

A.1. Droit applicable. La section 16 du présent Contrat est complétée comme suit :

Dans la mesure où vous accédez à l'Application sous licence ou l'utilisez en relation avec les Produits ou Services décrits dans les CGU de Breville, les dispositions des CGU relatives au règlement des litiges, à l'arbitrage et au droit applicable (y compris la clause d'arbitrage obligatoire et la renonciation à l' e de recours collectif qui y figurent) s'appliquent à tout Litige (tel que défini dans les CGU) découlant du présent Contrat ou s'y rapportant. Pour éviter toute ambiguïté, les dispositions des CGU relatives à l'arbitrage et à la renonciation aux recours collectifs sont incorporées aux présentes pour les utilisateurs résidant aux États-Unis.

A.2. Renonciation aux recours collectifs. Dans toute la mesure permise par la loi applicable, vous et Breville convenez que toute procédure visant à résoudre un litige sera menée uniquement à titre individuel et non dans le cadre d'un recours collectif, d'une action consolidée ou d'une action représentative. Voir la section 20 des CGU pour plus de détails concernant les procédures d'arbitrage, les règles de JAMS et les droits des deux parties.

A.3. Agent désigné au titre du DMCA. Aux fins de la section 3 du présent accord, les notifications de violation du droit d'auteur doivent être adressées à l'agent désigné de Breville :

Nom : Directeur juridique, Breville USA, Inc. Adresse : 19400 S. Western Ave., Torrance, CA 90501 Téléphone : 310.755.3000 E-mail : generalcounsel@breville.com

Pour connaître les exigences relatives à une notification en bonne et due forme en vertu de la législation américaine, veuillez consulter l'article 17 U.S.C. § 512(c)(3).

A.4. Résidents de Californie. Si vous résidez en Californie, vous pouvez signaler vos plaintes à l'Unité d'assistance aux consommateurs de la Division de l'information des consommateurs du Département californien des affaires des consommateurs en les contactant par écrit à l'adresse 1625 North Market Blvd., Suite N 112, Sacramento, CA 95834, ou par téléphone au (800) 952-5210.

B. CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES POUR LES UTILISATEURS DE L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN ET DU ROYAUME-UNI

Si vous résidez dans l'Espace économique européen (« EEE ») ou au Royaume-Uni (« RU »), les conditions suivantes s'appliquent à vous et, le cas échéant, remplacent les dispositions correspondantes du présent Contrat :

B.1. Droits légaux des consommateurs. Aucune disposition du présent Contrat, y compris les sections 10, 10A et 11, n'affecte vos droits légaux en tant que consommateur en vertu des lois applicables de votre pays de résidence, y compris (le cas échéant) la directive européenne relative aux droits des consommateurs (2011/83/UE), la directive européenne relative aux contenus numériques (2019/770), la loi britannique de 2015 sur les droits des consommateurs et toute législation nationale de transposition. Ces droits ne peuvent être exclus ou limités par contrat.

B.2. Exclusion de garantie (modifiée). L'article 10 du présent Contrat ne s'applique pas dans la mesure où il vise à exclure ou à limiter toute garantie légale, garantie ou droit de conformité dont vous bénéficiez en vertu des lois de votre pays de résidence.

B.3. Limitation de responsabilité (modifiée). La section 10A du présent Contrat ne s'applique pas dans la mesure où elle vise à limiter la responsabilité de Breville d'une manière non autorisée par les lois impératives en matière de protection des consommateurs de votre pays de résidence. Outre la responsabilité non excluable énoncée à la section 10A, aucune disposition du présent Contrat ne limite la responsabilité de Breville en cas de manquement à toute obligation implicite prévue par la loi applicable concernant le titre de propriété ou la jouissance paisible de l'Application sous licence.

B.4. Indemnisation (modifiée). L'article 11 du présent Contrat ne vous oblige pas à indemniser une Partie Breville dans la mesure où une telle obligation serait inapplicable en vertu des lois impératives en matière de protection des consommateurs de votre pays de résidence. Dans l'EEE et au Royaume-Uni, votre obligation d'indemnisation en vertu de l'article 11 est limitée aux pertes résultant directement de votre violation du présent Contrat ou de votre faute intentionnelle.

B.5. Modification du présent Contrat. Breville vous informera par écrit au moins trente (30) jours à l'avance (par e-mail ou via l'Application sous licence) de toute modification substantielle apportée au présent Contrat. Si vous n'acceptez pas une modification proposée, vous pouvez résilier le présent Contrat en désinstallant l'Application sous licence avant que la modification n'entre en vigueur. Votre utilisation continue de l'Application sous licence après la date d'entrée en vigueur d'une modification vaut acceptation du Contrat modifié.

B.6. Droit de rétractation. Si vous êtes un consommateur de l'EEE ou du Royaume-Uni et que vous achetez des fonctionnalités payantes, des abonnements ou du contenu numérique via l'Application sous licence, vous pouvez disposer d'un droit de rétractation de cet achat dans un délai de quatorze (14) jours sans avoir à fournir de motif, conformément à la directive européenne relative aux droits des consommateurs (2011/83/UE) ou au règlement britannique de 2013 sur les contrats de consommation (selon le cas). En demandant un accès immédiat au contenu numérique payant pendant le délai de rétractation, vous consentez expressément à ce que l'exécution commence immédiatement et reconnaissez que vous perdrez votre droit de rétractation une fois que le contenu numérique aura été entièrement fourni. Ce droit de rétractation ne s'applique pas au téléchargement ou à l'utilisation de l'Application sous licence elle-même lorsqu'elle est fournie gratuitement.

B.7. Protection des données. Dans la mesure où Breville traite vos données à caractère personnel en rapport avec l'application sous licence, Breville le fait conformément à sa politique de confidentialité disponible à l'adresse <https://www.breville.com/us/en/legal/privacy-policy.html>. Si vous résidez dans l'EEE ou au Royaume-Uni, veuillez également consulter la Politique de confidentialité de l'UE à l'adresse <https://www.sageappliances.com/uk/en/legal/privacy-policy.html> pour obtenir des informations sur les bases légales du traitement, vos droits en tant que personne concernée (y compris les droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition), les transferts transfrontaliers de données et la manière de contacter le délégué à la protection des données de Breville.

B.8. Droit applicable. Pour les utilisateurs de l'EEE ou du Royaume-Uni, la section 16 du présent Contrat est complétée comme suit : Nonobstant le choix de la loi de la Nouvelle-Galles du Sud, vous conservez le bénéfice de toute protection obligatoire qui vous est accordée en vertu des lois de votre pays de résidence habituelle. Aucune disposition du présent Contrat ne limite votre droit d'intenter une action devant les tribunaux de votre pays de résidence habituelle.

B.9. Données en cas de résiliation (modifié). Pour les utilisateurs de l'EEE ou du Royaume-Uni, la section 14 du présent Contrat ne limite pas vos droits en vertu de la législation applicable en matière de protection des données ou de la directive (UE) 2019/770, y compris vos droits d'accès, de portabilité et d'effacement. Sage n'utilisera pas votre contenu après la résiliation, sauf si la loi applicable l'exige ou l'autorise.

B.10. Conformité à la loi européenne sur les données (règlement (UE) 2023/2854). L'avis de transparence relatif aux produits connectés et aux services associés (« Avis de transparence ») est incorporé par référence dans les présentes Conditions d'utilisation et de vente et le Contrat de licence d'utilisateur final (CLUF), et en fait partie intégrante. La Déclaration de transparence fournit les informations spécifiques aux produits et services requises par la Loi sur les données de l'UE, notamment : les types/formats et le volume estimé des données générées par l'utilisation des produits connectés et des services associés ; si les données sont générées en continu et en temps réel ; l'emplacement de stockage et la durée de conservation ; et la manière dont vous pouvez accéder aux données, les récupérer ou, le cas échéant, les effacer. Si Sage souhaite utiliser des données non personnelles facilement disponibles à ses propres fins (par exemple, analyse de fiabilité, amélioration des produits), Sage ne le fera que sur la base d'un contrat conclu avec vous, généralement présenté dans les conditions d'utilisation du service lors de la configuration, avec des finalités transparentes ; toute modification des finalités nécessite votre consentement éclairé.

Pour exercer vos droits en vertu de la loi européenne sur les données, vous pouvez soumettre une demande d'accès aux données générées par l'utilisation de votre produit connecté via notre formulaire d'accès utilisateur, disponible dans la rubrique « Formulaire de demande de la personne concernée ». Sélectionnez « Accéder aux données IoT », puis saisissez votre numéro de série et le modèle de votre produit afin que nous puissions vérifier votre statut et traiter votre demande comme décrit dans la Déclaration de transparence. Nous mettrons ces données à votre disposition sans retard injustifié, sur la base d'une simple demande électronique, de manière simple et sécurisée, gratuitement, avec la même qualité que celle dont dispose Sage, dans un format complet, structuré, couramment utilisé et lisible par machine et, lorsque cela est pertinent et techniquement faisable, de manière continue et en temps réel. Vous pouvez également désigner un tiers pour recevoir vos données directement dans les mêmes conditions. Pour des raisons de sécurité, nous ne demanderons que les informations nécessaires pour authentifier votre identité et confirmer l'autorisation de tout tiers, et nous ne conserverons pas les informations de vérification ni les journaux d'accès au-delà de ce qui est nécessaire à l'exécution, à la sécurité et à la maintenance. L'Avis de transparence explique les formats, les délais d'exécution et l'accès continu/en temps réel (lorsque cela est possible). Si les

données de votre appareil contiennent des informations à caractère personnel, vous conservez tous les droits prévus par le RGPD (par exemple, accès, rectification, effacement, portabilité) en plus des droits prévus par la loi sur les données.

C. CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES POUR LES UTILISATEURS EN AUSTRALIE

Si vous résidez en Australie, les conditions suivantes s'appliquent à vous :

C.1. Loi australienne sur la consommation. Nos biens et services sont assortis de garanties qui ne peuvent être exclues en vertu de la loi australienne sur la consommation (« ACL ») contenue dans la loi de 2010 sur la concurrence et la consommation (Cth). En cas de défaillance majeure d'un service, vous avez le droit : (a) de résilier votre contrat de service avec nous ; et (b) d'obtenir le remboursement de la partie non utilisée, ou une compensation pour la perte de valeur correspondante. Vous avez également le droit de choisir entre un remboursement ou un remplacement en cas de défaillance majeure des produits. Si un défaut affectant les produits ou un service ne constitue pas un défaut majeur, vous avez le droit de faire réparer ce défaut dans un délai raisonnable. Si cela n'est pas fait, vous avez droit à un remboursement des produits et à la résiliation du contrat de service, ainsi qu'au remboursement de toute partie non utilisée. Vous avez également droit à une indemnisation pour toute autre perte ou tout autre dommage raisonnablement prévisible résultant d'un défaut des produits ou du service.

Remarque : lorsque l'Application sous licence vous est fournie gratuitement, les références aux remboursements ci-dessus s'appliquent uniquement aux montants que vous avez effectivement versés à Breville en rapport avec l'Application sous licence ou les services connexes (par exemple, les abonnements payants ou les achats intégrés). Vos autres droits en vertu de la loi australienne sur la consommation, y compris le droit de faire réparer les défauts et d'obtenir une indemnisation pour toute perte ou tout dommage raisonnablement prévisible, ne sont pas affectés.

C.2. Exclusion de garantie (modifiée). L'article 10 du présent Contrat n'a pas pour objet d'exclure, de restreindre ou de modifier l'application de toute garantie légale du consommateur ou de toute condition, garantie, droit ou recours implicite ou conféré par l'ACL ou toute autre loi, dont l'exclusion serait contraire à cette loi ou entraînerait la nullité d'une partie du présent article.

C.3. Limitation de responsabilité (modifiée). Dans la mesure permise par l'ACL, la responsabilité de Breville au titre de toute garantie légale du consommateur implicite dans le présent Contrat et ne pouvant être exclue est limitée, au choix de Breville, à : (a) dans le cas de biens, le remplacement des biens ou la fourniture de biens équivalents, la réparation des biens, le paiement du coût de remplacement des biens ou d'acquisition de biens équivalents, ou le paiement du coût de réparation des biens ; et (b) dans le cas de services, la fourniture à nouveau des services ou le paiement du coût de la fourniture à nouveau des services.

C.4. Indemnisation (modifiée). L'article 11 du présent Contrat ne s'applique pas dans la mesure où la perte ou le dommage en question résulte d'une violation par Breville d'une garantie légale du consommateur en vertu de l'ACL ou de la négligence ou de la faute intentionnelle de Breville.

C.5. Clauses contractuelles abusives. Dans la mesure où une clause du présent Contrat est jugée abusive au sens de la partie 2-3 de l'ACL, cette clause est nulle et ne s'applique pas à vous.

D. Autres juridictions.

D.1. Primauté des lois locales impératives. Si vous résidez dans une juridiction qui n'est pas expressément mentionnée aux sections A, B ou C, le présent Contrat s'applique à vous dans toute la mesure permise par les lois impératives en matière de protection des consommateurs, de protection des données et autres lois de votre pays ou territoire de résidence (« Lois locales impératives »). Aucune disposition du présent Contrat n'a pour objet, ni ne doit être interprétée comme ayant pour effet, de limiter, d'exclure ou de modifier tout droit, recours, garantie ou protection que les Lois locales impératives vous accordent et qui ne peuvent être légalement limités, exclus ou modifiés par contrat.

D.2. Divisibilité et conformité. Si une disposition du présent Contrat (y compris toute limitation de responsabilité, exclusion de garantie, obligation d'indemnisation, mécanisme de résolution des litiges, renonciation au recours collectif ou clause relative à la loi applicable ou au lieu de juridiction) est inapplicable à votre égard en vertu des Lois locales impératives, cette disposition sera réputée modifiée dans la mesure minimale nécessaire pour la rendre applicable ou, si une telle modification n'est pas possible, supprimée du présent Contrat dans la mesure où elle s'applique à vous. Les autres dispositions resteront pleinement en vigueur.

D.3. Langue locale. Lorsque les lois locales impératives exigent que les conditions contractuelles vous soient fournies dans une langue spécifique et qu'une traduction du présent Contrat est mise à votre disposition dans cette langue, cette traduction est fournie à titre indicatif ; en cas de conflit, la version en anglais prévaudra, sauf si les lois locales impératives en disposent autrement.

D.4. Maintien des droits légaux. Vos droits légaux en tant que consommateur en vertu des lois locales impératives ne sont pas affectés par le présent Contrat.